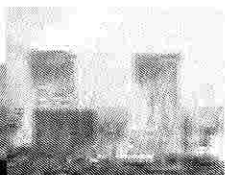


Inondation



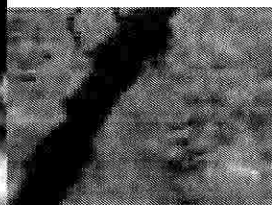
Risques technologiques



Nucléaire



Séisme



Feu de forêt



Transport de matières dangereuses



Risques Naturels



Document d'information communal sur les risques majeurs à St Laurent des Arbres

Prévenir pour mieux réagir :

Ce document d'information décrit de façon simple et pratique les comportements à adopter en fonction des différentes situations. Chaque page est consacrée à l'un des risques recensés et indique pour chacun d'entre eux les consignes de sécurité à respecter.

Sommaire :

Les scénarii d'accidents majeurs

Les bons réflexes à adopter

Annuaire téléphonique N° d'urgence

Michel ANASTASY
Maire de St-Laurent des Arbres

Risque inondation



La commune de SLDA est exposée au risque inondation par ruissellement urbain et débordement des ruisseaux du Nizon, des Rats et du Nail dans les quartiers qui les bordent.

➔ Que faire ?

AVANT :

- ✦ **S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, à la Mairie, Préfecture, Services de l'Etat**
- ✦ Fermer portes et fenêtres pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- ✦ Couper le gaz et l'électricité
- ✦ Mettre les produits au sec
- ✦ Vérifier l'état des fermetures et du toit
- ✦ Amarrer les cuves
- ✦ Faire une réserve d'eau potable
- ✦ Prévoir un poste radio à piles pour écouter les informations en cas de rupture de courant
- ✦ Prévoir l'évacuation
- ✦ Donner ses coordonnées téléphoniques à la Mairie pour être averti.

PENDANT :

A l'annonce de la montée des eaux vous devez :

- ✦ Monter dans les étages avec une réserve d'eau potable et des vivres, radio à piles et lampes de poche avec recharges, vêtements chauds et réserve de médicaments des personnes à traitement.
- ✦ Ecouter la radio locale pour connaître les consignes (France Bleu Vaucluse)
- ✦ Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités (prendre ses papiers d'identité, ordonnances, titres de propriétés et autres papiers importants, et si possible fermer le bâtiment)
- ✦ Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.

APRÈS :

- ✦ Aérer et désinfecter les pièces
- ✦ S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours
- ✦ Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits
- ✦ Ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages pour préserver votre santé.
- ✦ Chauffer les locaux dès que possible
- ✦ Faire l'inventaire des dommages

Commune de Saint-Laurent des Arbres
ENJEUX RISQUE INONDATION





Risque feu de forêt

Le risque feu de forêt est important sur la commune notamment au Sud et au Sud-Ouest.
Les espaces boisés concernés sont :

- Le bois de Valliguières au Sud-Ouest
- La Pinède au Sud dans les quartiers de la Cabanette et Cabanette-Est

→ Que faire ?

AVANT : * Débroussailler autour de sa maison * Respecter les consignes d'interdiction d'allumer un feu
* Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels, ...) * Repérer les chemins d'évacuation, les abris
* Proscrire tout stockage de gaz * Signaler tout ce qui vous paraît anormal
* Donner vos coordonnées téléphoniques à la Mairie pour être prévenu

PENDANT : * Si vous êtes témoin d'un démarrage d'un feu donner l'alerte en appelant les pompiers (18)
* Ouvrir le portail de son terrain pour faciliter l'accès aux pompiers
* Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et si possible les éloigner du bâtiment
* S'enfermer dans un bâtiment * Fermer les portes, fenêtres et volets pour éviter de provoquer des appels d'air
* Boucher avec du linge mouillé toutes les entrées d'air * Ecouter la radio locale

APRÈS : * Eteindre les foyers résiduels



Risque sismique

La commune de St Laurent est située dans une zone de sismicité faible mais non négligeable. L'ensemble de la commune est exposée au risque. Le PLU et les permis de construire indiquent que la conception de nouveaux bâtiments doit respecter les règles parasismiques.

→ Que faire ?

AVANT : * Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité

PENDANT : Rester où l'on est :

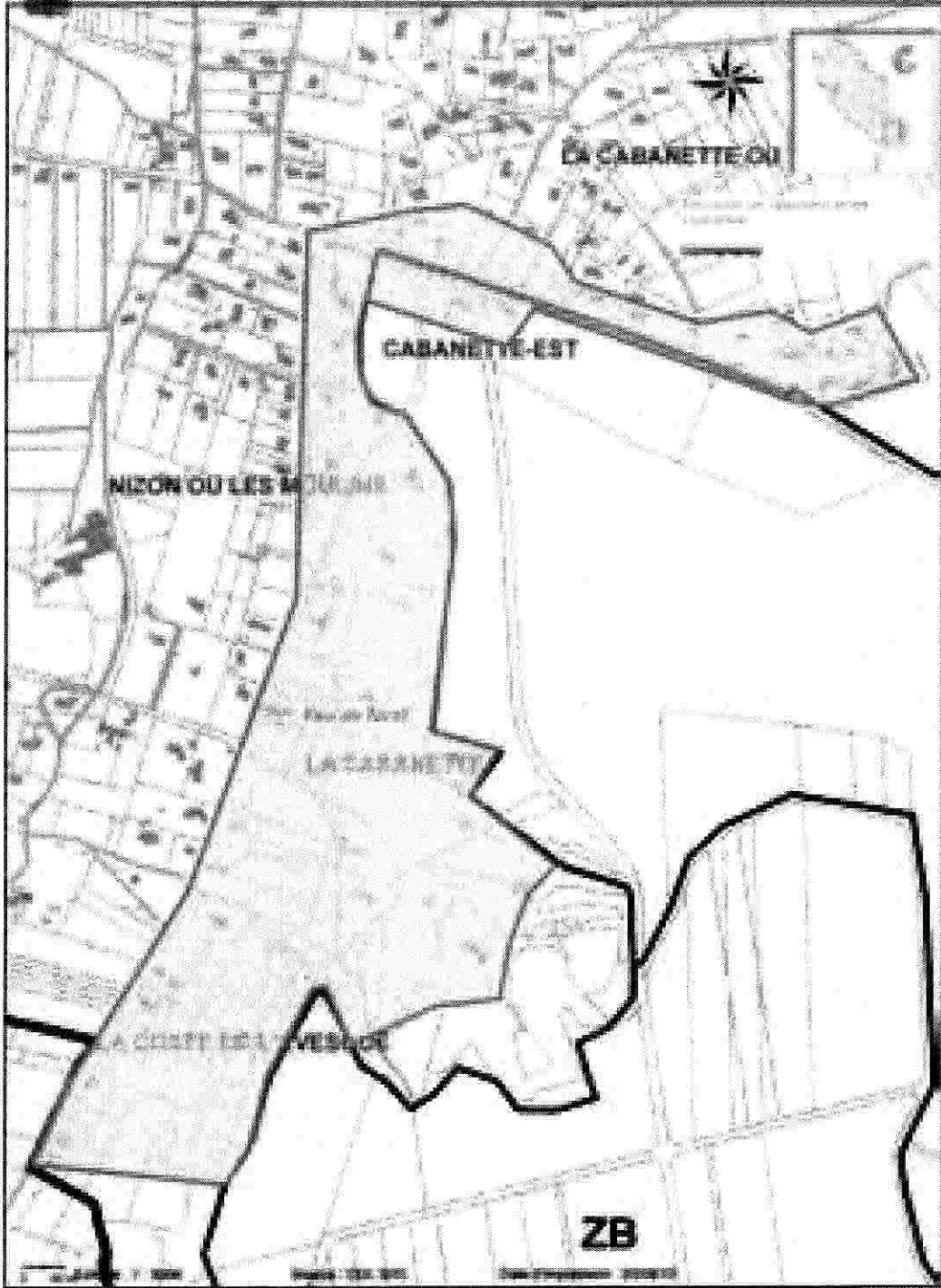
- * à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- * A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, corniches,....)
- * En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

APRÈS : Après la première secousse se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses.

- * à l'intérieur : ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre - ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble - vérifier l'eau, l'électricité - ouvrir les fenêtres et les portes
 - * à l'extérieur : évacuer les bâtiments et ne pas y retourner - n'aller pas chercher vos enfants à l'école
- Ecouter la radio France Bleu Vaucluse et respecter les consignes des autorités, c'est le meilleur moyen d'être informé

Commune de Saint-Laurent des Arbres
ENJEUX RISQUE INCENDIE

C





Transport de matières dangereuses

La commune de St Laurent des Arbres est concernée par ce risque technologique avec les axes routiers RD 101, RD 26, RD 121, et RN 580. Le plan ci-contre ne mentionne que la zone de risque de la RN 580. Des matières dangereuses transitent tous les jours sur la RN 580.

Que faire ?

AVANT : * connaître les risques et les consignes de mise à l'abri déclinés dans le plan communal de sauvegarde
* donner ses coordonnées téléphoniques à la Mairie pour être averti

PENDANT : **Si vous êtes témoin de l'accident :**

- * donner l'alerte, appeler les secours 112 ou le 18, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le N° du produit transporté le code de danger et la nature du sinistre.
- * S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- * Si un nuage toxique perceptible vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone, se laver en cas d'irritation et si possible se changer

Si vous êtes à l'intérieur de chez vous

- * boucher toutes les entrées d'air, portes et fenêtres, aérations, cheminées...
- * arrêter la ventilation et la climatisation pour empêcher le produit toxique d'entrer
- * s'éloigner des portes et fenêtres pour vous protéger d'une explosion extérieure
- * ne pas fumer * ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille
- * ne pas téléphoner * écouter la radio pour connaître les consignes à suivre

APRÈS : * Si vous êtes à l'abri à la fin de l'alerte aérer le local où vous vous teniez



Risque nucléaire

La commune de St-Laurent des Arbres se situe dans le périmètre de sécurité des 10 km autour de la centrale de Marcoule. La commune est avertie par la Préfecture qui déclenche le Plan ORSEC et le PPI en coordination avec les départements voisins.

Que faire ?

AVANT : * connaître les risques et consignes de mise à l'abri déclinés dans le plan communal de sauvegarde
* donner ses coordonnées téléphoniques à la Mairie pour être averti.

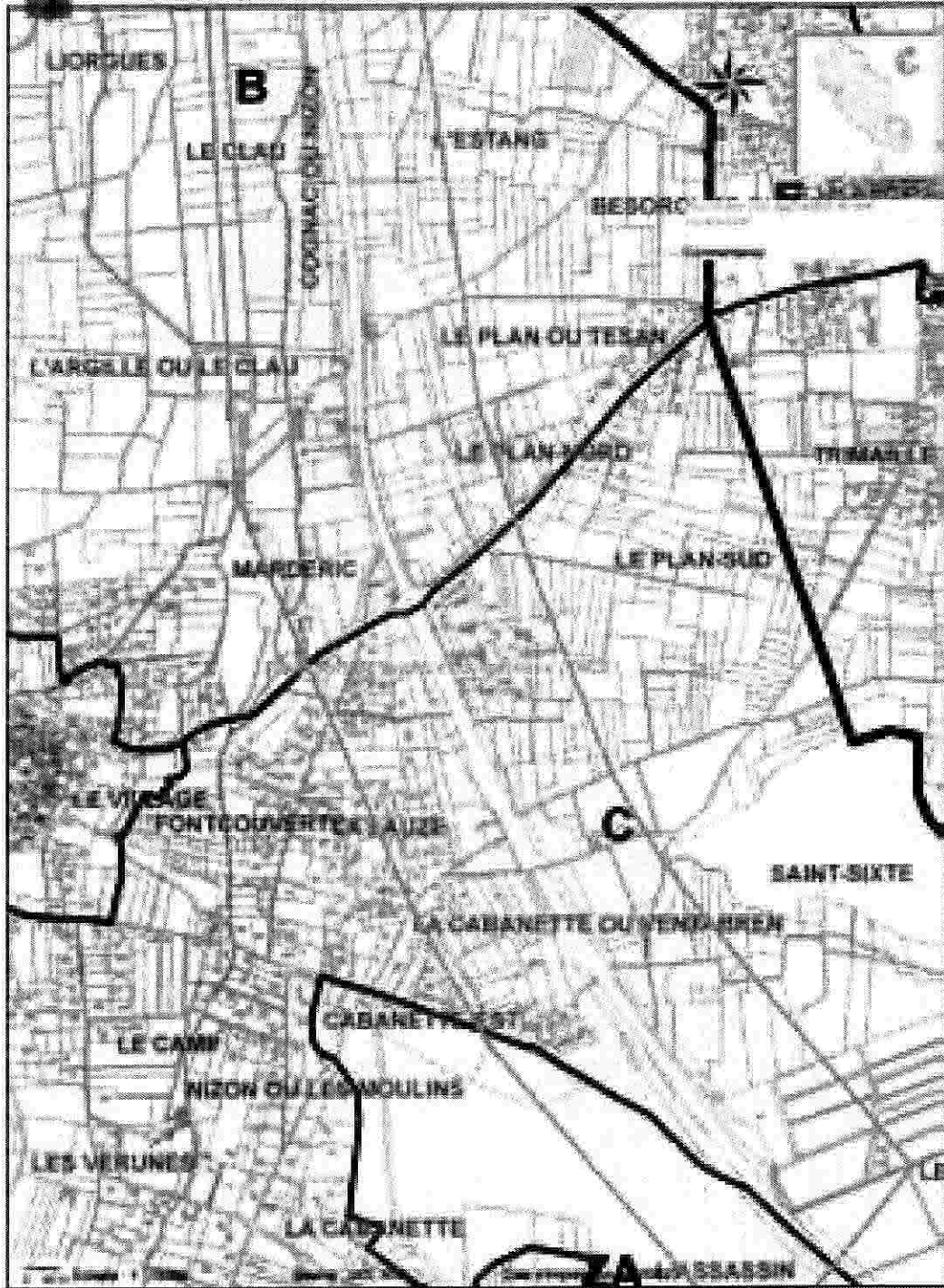
PENDANT : * ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours d'urgence * n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. * Entrer rapidement dans un bâtiment le plus proche
* Ecouter la radio France Bleu Vaucluse 98,8 FM ou 100,4 FM, les consignes sont données par la Préfecture
* Respecter les consignes des autorités * Fermer et cafeutrer les portes fenêtres et ventilations.

APRÈS : * Agir conformément aux consignes

- En matière d'administration éventuelle de pastille d'iode stable
- En matière de consommation de produits frais

* Attendre le contrôle d'experts pour la fin de l'alerte, l'information est donnée à la radio ou par téléphone

Commune de Saint-Laurent des Arbres
ENJEUX RISQUE TMD



Consignes générales

→ Que faire face à la crise

AVANT :

Les équipements minimum :

- * radio portable avec piles
- * lampe de poche
- * eau potable
- * papiers personnels
- * médicaments urgents
- * couvertures
- * vêtements de rechange
- * matériels de confinement

S'informer en Mairie

- * des risques encourus
- * des consignes de sauvegarde
- * du signal d'alerte
- * du plan communal de sauvegarde

PENDANT :

Se confiner :

- * rejoindre le bâtiment le plus proche
- * s'y confiner en rendant le local étanche
- * ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille
- * suivre les consignes données à la radio
- * ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Maîtriser le comportement :

- * de soi
- * aider les personnes âgées
- * ne pas téléphoner
- * ne pas fumer
- * aider les personnes handicapées

S'informer :

- * écouter la radio

APRÈS :

S'informer :

- * écouter la radio et suivre les consignes

Informier :

- * les autorités de tout danger observé

Apporter une première aide aux voisins

- * penser aux personnes âgées et handicapées

Evaluer les points dangereux et s'en éloigner

Se mettre à la disposition des secours

→ Numéros d'urgence

18	SAPEURS-POMPIERS	04 91 75 25 25	CENTRE ANTI POISONS
17	GENDARMERIE	04 66 50 01 09	MAIRIE
15	SAMU	06 24 10 27 42	MAIRIE ASTREINTE
112	TOUT SECOURS EN EUROPE	06 25 76 80 33	POLICE MUNICIPALE
0 810 333 584	DEPANNAGE EDF	08 92 68 02 84	METEO FRANCE VAUCLUSE
0 810 893 900	URGENCE ET DEPANNAGE GAZ DE FRANCE		